# COUVERTURE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

- ▶ 1673 : COLBERT crée une caisse pour les marins, des pensions d'invalidité sont allouées.
- Dès le XIIème siècle, Aliénor d'Aquitaine avait réglementé les Accidents du Travail des marins.
- De Courtier indépendant
- ▶ En relation avec plusieurs compagnies spécialisées
- Audit et expertise des risques de l'Entreprise
- Accompagnement Technique et gestion de crise

#### LE CONTEXTE ET NOS MARCHES\*

- ▶ 633.230 Accidents du Travail,
- ▶ 50.960 Maladies Professionnelles avec arrêt dont 315 Troubles Psycho-Sociaux reconnues (55 en 2010) soit 572 % d'augmentation.
- 36.880 Accidents du travail et 25.537 Maladies professionnelles ayant entrainé une invalidité permanente (24.961 en 2010)
- Les Invalidités de + de 10% représente 22.796 cas
- ▶ Environ 700 cas par an avec une invalidité de + de 40% (mais représente plus de 40% de la dépense de la branche ATMP)
- ▶ 555 Décès consécutifs à un accident du travail (hors trajet) dont environ 100 en mission/an
- 381 Décès consécutifs à une Maladie professionnelle
- Réforme des Procédures et de la Tarification en 2010
- ▶ Faute inexcusable de l'employeur Mise en cause (RC Exploitation) 1381 cas en 2009 (400 en 1999). 18 Juin 2010 Avis du Conseil Constitutionnel Indemnisation hors livre IV.
- **Risques Psycho-Sociaux :** 315 reconnaissances en 2014 (55 en 2010).
- Risque Pénibilité: application 1er Juillet 2011

#### **NOS OFFRES**

- ▶ **Assurer** votre Risque Financier avec nos partenaires Assureurs
- Garantir la Gestion de Crise (attentat, braquage, suicide......)
- **▶** Garantir la Gestion des troubles Psychosociaux
- ▶ Audit des risques de l'entreprise et conséquences financières
- Organisation d'appels d'offres
- ▶ Calcul d'impact d'un ou plusieurs sinistres sur votre taux AT/MP
- Gestion administrative de votre dossier

#### **NOS SERVICES**

- ▶ Logiciel de déclaration des AT
- ▶ Service d'Ecoute Psychologique et consultations
- ▶ Un soutien logistique en cas de sinistre
- L'intervention de nos avocats et/ou médecins spécialisés sur le risque des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

G

U

Ε

## **VOS BESOINS**

Connaître votre risque financier

## **NOS RÉPONSES**

Nous étudions et calculons l'impact d'un ou plusieurs sinistres sur votre taux AT/MP ainsi que son coût financier.

Exemple : Un hypermarché de 365 salariés avec un taux de cotisation avant sinistre de 1.75 % (taux collectif du secteur 2.90 %) et une masse salariale de 6.363.333 €.

Sinistre Tranche IP > 40%:

Surcoût pour l'entreprise : 590.044 €

Nous négocions le transfert de votre risque financier auprès d'une compagnie d'assurance.

Protéger votre compte d'exploitation

- L'assurance est une véritable réponse à votre préoccupation :
  - Compétitivité
  - Trésorerie
  - Résultats
- L'objet du contrat est de protéger le compte d'exploitation de l'entreprise contre l'effet des capitaux représentatifs. Vous lissez votre risque financier et améliorez la visibilité de votre compte d'exploitation.
- Nous vous mettons en relation avec des avocats et/ou médecins spécialisés sur le risque AT/MP.

Maîtriser vos cotisations AT/MP

### CONTACT

29 quai de Versailles BP 64124 44041 Nantes Cedex 1 France

Tél: 33 (0)2 40 200 800 Fax: 33 (0)2 40 47 31 47

www.colbertassurances.com



GROUPE COLBERT ASSURANCES - Sociétés de courtage d'assurances

Nantes (siège) : 29 quai de Versailles - BP 64124 - 44041 Nantes Cedex 1 - Tél. 33(0)2 40 200 800 – Fax : 33(0)2 40 47 31 47 - v

Paris : 91 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris - Tél. 33(0)1 44 51 11 41 - Fax : 33(0)1 49 24 93 44